

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 25 (1874)
Heft: 2

Artikel: Procès verbal de la séance de la société des forestiers suisses, tenue à Locarno le 3 sept. 1873
Autor: Varenna, B. / Stoppani, L. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785299>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE.

Organe de la Société des forestiers suisses.

Rédigé par

El. Landolt, W. de Greyerz et J. Kopp,

édité par

la librairie Hegner à Lenzbourg.

N^o. 2.

Février.

1874.

Le Journal suisse d'économie forestière paraît tous les mois chez **D. Hegner à Lenzbourg**. Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de 3 fr. — par an, franco pour toute la Suisse. On peut s'abonner pour 3 fr. 20 à tous les bureaux de poste.

On est prié d'adresser à M. **El. Landolt**, professeur à Zurich, les envois concernant la rédaction; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à la librairie **Hegner** à Lenzbourg.

Procès verbal de la séance de la société des forestiers suisses, tenue à Locarno le 3 sept. 1873.

En conformité du programme adopté par le comité permanent, la société des forestiers suisses s'est réunie aujourd'hui à 7 heures du matin, à Locarno, dans la salle du Grand Conseil, pour sa séance annuelle.

La salle était toute parée de fleurs et de diverses plantes forestières artistement disposées. A l'extérieur, sur la porte d'entrée, on lisait l'inscription suivante: »Arborum cura pars rei rusticae maxima.« Sur une grande table on voyait exposés divers objets ayant rapport aux productions du sol tessinois: une collection de tous les bois forestiers du canton (de M. l'ingénieur Lubini); une collection des pierres de taille les plus en usage qu'on trouve dans les carrières tessinoises (de M. Moretti et C^e.); une collection complète de fougères des montagnes tessinoises (de M. l'avocat Alb. Franzoni); de la soie (de M. Bacilieri); de

la cire (de M. Gilardoni); des tresses de paille (Onsernone); du chiendent, *trebbia*, pour brosses (de M. Ehrat), etc. etc.

Dans un grand cadre en face du bureau on lisait l'inscription suivante en italien :

»O Helvétie — nation libre, digne d'envie — Applaudis —
»A l'oeuvre patriotique de ses enfants — qui — En recouvrant
»de ton ancien manteau — Les montagnes, les vallées. — En
»désarmant, corrigeant, guidant — Tes fleuves et les torrents —
»Préparent -- Aux vivants, à nos descendants — Une nouvelle
»ère — De sécurité et de prospérité.«

A 7 heures et demie le président de l'assemblée, M. Barth. Varena, syndic de Locarno, annonce que le bureau se trouve ainsi composé :

Président : M. Barth. Varena, syndic de Locarno.

Vice-Président : M. Jaques Zarro, insp. général des forêts du canton du Tessin.

Membres : M. Angelo Pometta, docteur, de Broglio.

M. Henri Zambigi, prof. de chimie à Locarno.

Secrétaires : M. Léon de Stoppani, de Ponte Tresa.

M. Rodolphe Häusler, insp. forestier d'arrondissement à Lenzbourg.

Scrutateurs : M. Natal Pattani, avocat, de Giornico.

M. Weinmann, de Winterthour.

Traducteurs : M. Ant. Bossi, lieut. colonel de Lugano.

M. Marco Capponi, Major, de Cerentino.

Après cela M. Varena ouvre la séance par le discours suivant :

»La société des forestiers suisses réunie l'année dernière à Liestal, en choisissant le canton du Tessin pour lieu de sa réunion en 1873, a voulu donner une marque d'estime et de sympathie au canton du Tessin et en particulier à la ville de Locarno.

»Je dois avant tout exprimer mes remerciements personnels pour l'honneur qui m'est échu de présider au congrès dont font partie tant de personnages illustres de notre Suisse, et auquel l'Italie aussi a bien voulu envoyer un représentant.

»Messieurs! Nous nous réunissons aujourd'hui pour faire progresser une institution d'une grande utilité.»

»Il y a plus de 30 ans que nous avons posé les bases de cette institution destinée à l'amélioration de nos bois et de nos

forêts. Cependant c'est la première fois qu'un congrès se réunit pour développer cette science dans la langue de Göthe et de Schiller, de Corneille et de Racine, du Tasse et de Manzoni.

Le canton du Tessin est tout spécialement favorable à une pareille réunion, parce que dans ce canton les trois nationalités suisses trouvent de grandes affinités. Dans ce canton on retrouve également les rigueurs et l'austérité des climats du Nord, les ardeurs et la magnificence des climats du Midi. L'homme même y porte l'empreinte des deux natures. Depuis Chiasso à Airolo vous trouvez tantôt très prononcés, tantôt presque effacés, tantôt mêlés ensemble ces deux types, — midi et septentrion.

Ce nom d'Airolo me rappelle une grande entreprise, qui est à présent en train de s'exécuter, et qui va encore resserrer nos liens fédéraux. Vous chers Confédérés, qui n'avez pas craint de passer les Alpes pour venir nous serrer la main, vous qui avez pu, grâce à la complaisance de M. Weber, notre président et un des directeurs du chemin de fer du St. Gotthard, visiter les travaux du tunnel, et y admirer en même temps la puissance de l'homme et les merveilles de la science, vous avez dû certainement hâter de vos vœux le jour où les Alpes auront disparu. Alors on pourra pétrir mieux ensemble le génie artistique du Tessin et la persévérance et la science de nos Confédérés. Alors nos relations seront plus fréquentes; alors nous pourrons mieux apprécier les bons effets produits sur la prospérité du peuple et sur l'accroissement de nos richesses nationales par une bonne administration des forêts.

Les malheurs de 1868 ont été pour nous une rude leçon.

La Confédération s'est alors souvenue de la devise: *»Un pour tous, tous pour un«*, et le Tessin a compris que le meilleur moyen de montrer sa reconnaissance, était de s'occuper de l'endiguement de ses rivières et de ses torrents, du reboisement de nos montagnes. Car il ne suffit pas de parer au mal, il faut viser plus haut, prévenir les causes.

»En renouvelant mes remerciements aux Confédérés qui sont venus prendre part à cette réunion, au comice agricole de Côme, qui a bien voulu nous envoyer un délégué spécial, au gouvernement et à toutes les sociétés agricoles et forestières des cantons qui sont venus partager nos travaux, je crois être d'interprète de

l'assemblée en formant des vœux pour la plus grande prospérité de notre chère patrie.»

Ce discours est couvert d'applaudissements.

Avant de donner la parole pour les objets qui sont à l'ordre du jour, M. le président croit que l'assemblée ferait bien de s'occuper de l'admission des nouveaux membres, afin que ceux qui sont dans la salle et qui seront admis, puissent prendre part à la discussion et éventuellement à la votation sur les questions qui seront traitées. Cette proposition étant adoptée, on vote l'admission des nouveaux membres dont les noms suivent :

1. Monsieur J. B. Lotti, docteur, de Bignasco,
2. » Alexandre Del Ponte, » »
3. » Martin Pedrazini, avocat, de Campo,
4. » Damien Balli, conseiller, de Caveragno,
5. » François Balli » »
6. » Frédéric Balli » »
7. » Emile Balli » »
8. » Michel Pedrazini, avocat de Campo,
9. » Joseph Franzoni, fils de Thomas de Locarno,
10. » Henri Franzoni, » » » » »
11. » Jaques Bianchetti de Locarno,
12. » Charles Von Mettlen de Bellinzona,
13. » Joseph Von Mettlen » »
14. » Clément Rigassi de Bragio (Grisons),
15. » Joseph Del Mue de Biasca,
16. » Ervennio Spinelli de Pagno,
17. » Joseph Orelli, docteur de Locarno,
18. » Paul Gavirati » »
19. » Guillaume Franzoni » »
20. » Félix Bianchetti, avocat » »
21. » Dominique Nessi de Orselina,
22. » Gallus Spiller de Zurich,
23. » Antoine Bararzi, prés. du trib. de Locarno,
24. » J. B. Bianchetti, avocat de Locarno,
25. » Emile Motta d'Airolo,
26. » Attilius Balli de Locarno,
27. » Leopold Baccalo d'Intragna,
28. » Ant Bossi, lieut. colonel de Lugano,
29. » Lucien Balli de Locarno,

30. » Felix Rusca, commissaire de Locarno,
31. » Jean Luchini de Locarno,
32. » Attilius Bighetti, avocat de Locarno,
33. » Charles Raggera de Locarno,
34. » Joseph Pedroli, ingénieur de Brissago,
35. » Innocent Barzi, » » »
36. » Caëtan Luisoni, » de Stabio,
37. » Charles Fraschino » de Boscoluganese,
38. » Silvius Patochi de Bignasco,
39. » Angelo Barzi de Brissago,
40. » Alfred Pioda de Locarno.
41. » Joseph Maggini, avocat d'Aurigeno,
42. » Joseph Ehrat de Locarno,
43. » Jean Jauch, avocat de Bellinzona,
44. » Jean Contosascio de Locarno,
45. » Louis Scazziga de Locarno,
46. » Joseph Job de Bellinzona,
47. » Paul Joffa, inspecteur de Monteggio,
48. » Pierre Bazzi de Brissaro,
49. » César Molo, professeur à Locarno.

M. Weber, président du comité permanent de la société des forestiers suisses, donne lecture du rapport du dit comité sur sa gestion pendant l'année écoulée.

Ce rapport devant être imprimé on s'abstient d'en donner le résumé. (Annexe I.)

M. le professeur Landolt, rapporteur de la commission pour l'examen des comptes, fait un rapport verbal sur la partie financière et sur les comptes de la gestion de 1871—72.

La commission a trouvé les comptes réguliers et en propose l'approbation. Cette proposition est adoptée.

M. Weber fait encore un rapport verbal au nom de la commission sur l'amélioration de nos boisés au moyen d'essences exotiques. Le rapport indique ce qui a été fait pendant l'année. Il a été fait avec l'Amérique l'échange de diverses essences nouvelles dont les deux pays espèrent tirer de grands avantages. Il conclut en proposant des remerciements à M. Coaz, inspecteur cantonal des forêts dans le canton des Grisons, qui a spécialement prêté son concours pour cet objet. (Annexe II.)

Ces conclusions sont successivement adoptées.

L'ordre du jour appelle en discussion *la désignation du canton dans lequel doit se tenir la réunion de la société en 1874* et la nomination du président et du vice-président.

On choisit pour lieu de réunion pour l'année 1874 le canton de Fribourg. On nomme président, M. Jacques, conseiller d'Etat, directeur de l'intérieur, et vice-président, M. de Gottrau, inspecteur général des forêts.

Nomination de la commission de révision des comptes de l'exercice de 1873. Sur la proposition de M. Weber, directeur du chemin de fer du St. Gotthard, on confirme la précédente commission.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le premier sujet.

Premier sujet.

Comment doit-on traiter les pentes pour la plupart très rapides, couvertes d'essences feuillues, servant en même temps de pâturages aux chèvres, et comment faut-il en régler le pâturage, afin de les amener à un produit répondant à ces conditions d'aménagements.

Le rapporteur, M. Zarro, insp. des forêts du canton du Tessin, lit son rapport, dont on omet le résumé vu que ce rapport entier est destiné à être imprimé. Les conclusions du rapport sont qu'on doit recommander avant tout les plantations d'arbres de hautes futaies, et que la pâture des chèvres doit être régularisée de manière qu'elle soit absolument défendue dans les jeunes plantations, et que là où elle est permise, les chèvres ne puissent être conduites aux pâturages que par des pâtres communaux.

M. le professeur *Landolt* appuie les conclusions du rapport, et il insiste plus particulièrement sur la nécessité que le canton du Tessin se dépêche de pourvoir au repeuplement de ses forêts, sans quoi ses montagnes seront bientôt dénudées, et ses plaines dévastées.

M. *Léon de Stoppani* de Ponte Trésa (Tessin), tout en approuvant en thèse générale les idées exposées avec tant de talent dans le rapport de M. l'inspecteur Zarro, n'en partage pourtant pas les conclusions. Il ne croit pas qu'il convienne de donner *partout* la préférence aux bois de haute futaie, il croit que dans les régions inférieures des montagnes du canton du Tessin, et dans toutes les parties du canton où le climat le permet, il faut donner la préférence à la plantation *en taillis* de bois de

châtaignier. Il fait l'éloge de cet arbre, qu'il appelle *le roi des arbres forestiers*, et il regrette que ses Confédérés de l'autre côté des Alpes ne puissent pas profiter des avantages de pareilles plantations. Cet arbre, qui s'adapte d'une manière toute exceptionnelle au genre de culture spéciale du canton du Tessin, se prête également à la plantation en taillis et en haute futaie. Il permet facilement de passer de l'un à l'autre système, sans recourir à une plantation nouvelle. Une plantation de bois de châtaignier donne au bout de deux ans un bon produit en feuilles; au bout de trois ou quatre ans elle donne un assez fort produit en petit bois (*fagots*), récolte qui se répète tous les deux ou trois ans; au bout de 10 ou 12 ans, quelquefois moins, elle peut donner une bonne coupe en bois d'*échalas* (tuteurs pour la vigne), qui se vendent très facilement et à un prix très élevé dans le canton même, ou qui peuvent donner un excellent charbon très recherché par les industriels. Elevé pour haute futaie, le châtaignier donne chaque année un fort produit en châtaignes, et son bois a une valeur commerciale plus élevée que celui du sapin et du mélèze. Tous ces produits, qui ont déjà actuellement un débit facile, assuré et largement rémunérateur, augmenteront de valeur après le percement du St. Gotthard, qui nous ouvrira un marché beaucoup plus étendu.

Après les taillis de châtaigniers, l'orateur croit qu'on pourrait aussi recommander les plantations en taillis de l'acacia (*robinia*) qui a l'avantage de pousser très vigoureusement dans des terrains arides où le châtaignier ne prospère pas, et de chênes dont on tire aussi un bon revenu au moyen de l'écorce spécialement utilisée par les tanneurs. L'acacia a même l'avantage qu'il donne dans certains terrains une bonne coupe tous les cinq ou six ans.

Il croit donc que, tout en adoptant la proposition de M. Zarro pour ce qui regarde les hautes montagnes où les bois en taillis ne sont pas possibles, on pourrait y ajouter l'amendement suivant :

Pour le canton du Tessin, dans toute la zone inférieure des montagnes, on recommande avant tout la plantation *en taillis* des essences suivantes :

en 1re ligne	de châtaignier
en 2e	» d'acacia
en 3e	» de chêne.

MM. l'inspecteur *Coaz* et le professeur *Landolt* sont d'accord avec M. *Stoppani* sur les grands avantages que présente la plantation en taillis, ou même en haute futaie, du *châtaignier*, mais ils pensent que après cette essence il convient de placer en 2^e ligne le *chêne*, et seulement en 3^e ligne l'*acacia*.

M. de *Stoppani* s'étant rangé à cette combinaison, on considère la question comme vidée dans le sens sus énoncé.

Second sujet.

Quelle organisation doit-on donner aux recherches sur l'accroissement des bois, afin que les résultats aient une valeur scientifique et pratique pour l'économie forestière ?

M. le professeur *Landolt*, en présentant un rapport verbal sur ce sujet, dit que les conclusions prises par la commission dont il est rapporteur se résument dans un projet d'instructions adopté par la commission, et dont le texte allemand a été distribué aujourd'hui même aux membres présents. (Annexe III.)

M. le président *Varennà* annonce qu'il en fera faire la traduction, et ouvrira la discussion article par article.

M. *Briatte*, ancien conseiller d'Etat (Vaud), fait observer que ce rapport a été distribué aujourd'hui même et seulement en langue allemande. Il ne croit pas qu'une traduction verbale faite à la hâte puisse suffire pour une discussion approfondie. Il préfère voter de confiance. Il propose donc qu'on adopte *en bloc* les propositions de la commission et son projet de règlement.

Cette proposition est adoptée.

M. le président donne communication de divers lettres parvenues au bureau, et remet à M. *Weber*, président du comité permanent de la société, divers livres et mémoires dont les auteurs font hommage à la société.

Le comité de la section agricole et forestière de Lugano ayant recommandé un mémoire d'un de ses membres (M. *Cattaneo* de Cagiallo) sur l'abolition des servitudes dans les forêts, M. *Weber*, président du comité permanent fait la proposition suivante.

„La société des forestiers suisses déclare qu'il est à désirer dans l'intérêt de la sylviculture que la législation fédérale prenne l'initiative d'une régularisation des droits de propriété, en ce sens que les propriétaires de forêts aient la faculté de libérer leurs immeubles de toutes les servitudes qui les grèvent, soit moyen-

nant cession d'une partie proportionnelle de leur propriété, soit moyennant une indemnité."

„La société déclare en outre qu'il est à désirer que dans la loi relative à la régularisation des droits de propriété, on adopte une procédure aussi simple que possible."

Adopté sans discussion.

Monsieur *Coaz*, insp. des forêts du canton des Grisons, présente un exemplaire de sapin rouge recouvert d'un cryptogame.

Il l'a récolté dans son voyage sur le St. Bernhardin, et il dit que ce ne sont pas seulement quelques exemplaires, mais des forêts entières qui en sont couvertes. Il croit que ce parasite retarde le développement, mais ne tue pas l'arbre. Il invite tous les naturalistes à étudier la chose.

L'assemblée prend acte de cette communication.

M. le président *Weber* propose des remerciements à toutes les personnes et sociétés qui ont bien voulu contribuer à rendre cette réunion intéressante, en envoyant des collections scientifiques ou des produits recueillis sur les montagnes du canton du Tessin.

Adopté.

M. le prof. *Landolt* fait un rapport verbal sur l'exposition universelle de Vienne, partie forestière, surtout sur l'exposition faite par la Suisse.

Il dit qu'autrefois les expositions forestières consistaient essentiellement en diverses essences de bois. Cette fois on a été plus loin. L'exposition était pour ainsi dire divisée en deux classes : 1) les produits naturels des forêts ; 2) les moyens usités pour le transport des bois, et les lois et règlements adoptés pour l'amélioration de l'économie forestière.

Quant à la première catégorie d'objets il y avait à Vienne non seulement des bois bruts, des sections d'arbres, il y avait des arbres entiers, entre autres une *Araucaria* du Brésil de la longueur de 33 m., dont le transport à Vienne a coûté environ 20000 Fr. Il y avait en outre des bois travaillés et polis.

La Suisse a pris une large part à l'exposition de Vienne. Avant tout elle a envoyé des dessins de plusieurs endiguements faits dans nos torrents.

Les Grisons, Zurich, Argovie et Berne avaient envoyé des plans complets concernant l'aménagement des forêts.

Il y avait les diverses législations des cantons, législations fort disparates, il est vrai, mais indiquant un véritable progrès.

Il y avait aussi 120 volumes qu'on pourrait envisager comme formant une *littérature forestière*; enfin une exposition instructive et riche faisant connaître les moyens de transport des bois employés en Suisse.

En somme, toute l'exposition forestière suisse, bien que assez incomplète, prouvait cependant un grand progrès sur ce qui s'est fait auparavant.

Ce rapport a été écouté avec un grand intérêt.

Sur la proposition de M. le président *Varenna* on vote des remerciements à M. Landolt pour la peine qu'il s'est donnée, afin que cette exposition eût une bonne réussite.

A midi juste, l'ordre du jour étant épuisé, M. le président déclare close la séance, en annonçant à l'assemblée que le banquet doit avoir lieu à cette heure même, à l'hôtel de la Couronne, et que, à 3 heures et $\frac{1}{2}$, les voitures seront prêtes pour transporter les membres de la société à Cevio, au Vallemaggia, afin de pouvoir demain matin commencer de bonne heure l'excursion projetée dans cette vallée.

Pour l'assemblée

Le président

B. Varenna,

Le secrétaire

L. de Stoppani.

Annexes au procès-verbal.

I. Rapport du comité permanent à la société des forestiers suisses.

M. le président et Messieurs.

Conformément au § 7 des statuts, le comité permanent a l'honneur de vous adresser un rapport abrégé sur la marche des affaires de la société.

Au 1er juillet 1872, c'est à dire avant l'assemblée de Liestal, la société était composée de 255 membres,